

INFORMATIONS DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Cestocur ad us. vet., suspension orale pour moutons

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET, DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Elanco Santé Animale SA

Mattenstrasse 24A

4058 Bâle

Fabricant responsable de la libération des lots:

KVP Pharma + Veterinär Produkte GmbH

Projensdorfer Strasse 324

DE-24106 Kiel

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Cestocur ad us. vet., suspension orale pour moutons

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml de suspension contient :

Principe actif :

Praziquantel 25 mg

Autres composants :

Propionate de sodium (E 281) 2 mg

Benzoate de sodium (E 211) 2 mg

Apparence : suspension blanche ; à administrer dans la bouche.

4. INDICATION(S)

Pour le traitement des infections par le ténia chez les moutons.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune connue.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7. ESPÈCE(S) ANIMALE(S) CIBLE(S)

Mouton

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

À administrer par voie orale.

Agiter avant utilisation. La dose est de 3,75 mg de praziquantel par kg de poids corporel (PC). Cela correspond à 3 ml de suspension pour 20 kg de PC. L'administration se fait à l'aide du dispositif de drenchage, qui permet une administration simple et sûre de la suspension. L'administration se fait en une seule fois.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pour s'assurer que la dose correcte est administrée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible et la précision du dispositif de dosage doit être vérifiée.

Si plusieurs animaux doivent être traités ensemble et non individuellement, ils doivent être répartis en groupes en fonction de leur poids corporel et recevoir la dose appropriée afin d'éviter un sous-dosage ou un surdosage.

10. DÉLAI(S) D'ATTENTE

Mouton :

Tissus comestibles : aucun

Lait : aucun

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le médicament hors de portée des enfants.

Conserver à température ambiante (15 °C — 25 °C).

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire l'étiquette après utilisable jusqu'au la date de péremption indiquée sur la boîte.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'emploi chez l'animal : aucune.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : se laver soigneusement les mains après avoir traité les animaux. Enlever tout médicament vétérinaire accidentellement appliqué sur la peau humaine avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le traitement.

Gestation : Cestocur peut être utilisé chez les brebis gestantes. Il est inoffensif tant pour la brebis que pour les fœtus et les agneaux nouveau-nés.

Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interaction : aucune connue.

Surdosage (symptômes, mesures d'urgence, antidotes) : Cestocur a été toléré sans symptôme par le mouton à un surdosage de 5 fois.

Incompatibilité : aucune connue.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉES DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les médicaments ne doivent pas être éliminés avec les eaux usées ou les déchets ménagers. Les médicaments vétérinaires non utilisés ou les déchets qui en proviennent doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures visent à protéger l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

19.11.2020

Des informations supplémentaires concernant ce médicament vétérinaire sont disponibles sur www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Bouteille en plastique de 500 ml dans une boîte pliante

Catégorie de délivrance B : délivrance sur prescription vétérinaire

Swissmedic 54703

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.